

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Mardi 23 mars 2021**

Présents : Serge MORA. Éric RAVANAT. Béatrice ANCÉ-GARCIA. Pascal OTTENIO. David THIBAUD. Francis GUIGNIER. Florence RANCHOUP. Sylvaine HENRY-TROUSSIER. Jean-Marc GUIGNIER. Déborah WILGUSKI

Absent excusé : Jasmine DEBON a donné procuration à Pascal OTTENIO

Secrétaire de Séance : Éric RAVANAT

Séance ouverte à 20h35

Délibérations :

- Signature et approbation du compte rendu du 26 février 2021
- Le Maire demande le rajout de 2 délibérations :
 - o Demande de subvention auprès du Département pour la chaudière
 - o Demande de subvention auprès de l'Etat pour la rénovation des anciens locaux de la Mairie en logement
- Le conseil municipal prend plusieurs délibérations, votées à l'unanimité :

➤ **Approbation du budget primitif 2021 commune**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	448 987.02 €	448 987.02 €
<u>Section d'investissement</u>	225 697.40 €	275 697.40 €
<u>Total</u>	674 684.42 €	724 684.42 €

➤ **Approbation du budget primitif 2021 eau et assainissement**

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	151 695.13 €	151 695.13 €
<u>Section d'investissement</u>	97 440.92 €	97 440 .92 €
<u>Total</u>	249 136.05 €	249 136.05 €

➤ **Rapport CLECT : transfert de charges relatif à la prise de compétence Alpe du Grand Serre**

Vu, l'arrêté préfectoral n° 38-2020-11-23-013 en date du 23 novembre 2020, portant transfert de la compétence relative au domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre et dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion du domaine de l'Alpe du Grand Serre ;

Vu, la délibération n°88-2020 de la Communauté de Communes de la Matheysine en date du 27 juillet 2020, portant prise de compétence « Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables » ;

Vu, le rapport de la Commission des charges transférées de la Communauté de Communes de la Matheysine en date du 25 février 2021 ;

Considérant que la commune de Villard Saint Christophe est membre du SIAG,

Monsieur le Maire expose :

A compter du 1^{er} janvier 2021, la CCM a pris la compétence de gestion des remontées mécaniques de l'Alpe du Grand Serre et intervient en lieu et place du SIAG.

Le montant des participations des communes membres du SIAG s'élève depuis 2018 jusqu'en 2020, en comptabilisant la contribution solidaire supplémentaire.

Commune	Montant participation annuelle
La Morte	80 000
La Mure	1 450
Lavaldens	1 450
St Honoré	1 450
Villard Saint Christophe	1 450
Total	85 800

Compte-tenu des coûts des transferts de charges ci-dessus exposés, l'attribution de compensation des communes concernées est ainsi modifiée :

Commune	Attribution compensation avant transfert	Transfert de charges	Nouvelle Attribution de compensation
La Morte	47 468	80 000	-32 352
La Mure	861 771	1 450	860 321
Lavaldens	19 257	1 450	17 807
St Honoré	80 002	1 450	78 552
Villard St Christophe	15 451	1 450	14 001

Le Conseil municipal,

→ **Adopte** le rapport de la commission locale des charges transférées de la Communauté de Communes de la Matheysine, établi au titre du transfert de charges lié à la prise de compétence de l'Alpe du Grand Serre ;

CR du CM en date du 23/03/2021

Commune de Villard Saint Christophe

2/3

- ➔ **Adopte** le montant de l'attribution de compensation de la commune de Villard Saint Christophe ainsi définie à compter de l'exercice comptable 2021 ;
- ➔ **Ampliation** de la présente délibération transmise à la Communauté de Communes de la Matheysine

- **Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour la rénovation des locaux de l'ancienne mairie en vue de créer un logement communal**

Le Conseil Municipal propose de rénover les anciens locaux de la mairie au premier étage afin de réaliser un logement en vue de louer et de dégager de nouvelles recettes pour la commune de Villard Saint Christophe. Ce projet pourrait être financé par l'Etat dans le cadre de la DSIL 2021. Le taux maximum est de 25 % d'aide. Le montant des travaux est estimé à 62 000.00€ HT.

- **Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère dans le cadre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour le remplacement de la chaudière de la salle associative de la commune de Villard Saint Christophe**

La chaudière au fioul de la salle associative a plus de 20 ans, elle consomme en énergie et n'est pas assez performante. Son remplacement par une chaudière à énergie renouvelable comme les granulés de bois est envisagé. Ces travaux pourraient être financés par l'Etat dans le cadre de la DSIL 2021. Le taux maximum est de 25 % d'aide. Le montant des travaux est estimé à 30 000.00€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la rénovation des locaux de l'ancienne mairie de Villard Saint Christophe**

Le Conseil Municipal propose de rénover les anciens locaux de la mairie au premier étage afin de réaliser un logement en vue de louer et de dégager de nouvelles recettes pour la commune de Villard Saint Christophe. Ce projet pourrait être financé par le Conseil Départemental. Le financement pourrait être un forfait d'un montant de 10 000€. Le montant des travaux est estimé à 62 000.00€ HT.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour le remplacement de la chaudière de la salle associative de la commune de Villard Saint Christophe**

La chaudière au fioul de la salle associative a plus de 20 ans, elle consomme en énergie et n'est pas assez performante. Son remplacement par une chaudière à énergie renouvelable comme les granulés de bois est envisagé. Ces travaux pourraient être financés par le Conseil Départemental de l'Isère. Le taux maximal de subvention (30%). Le montant des travaux est estimé à 30 000.00€ HT.

- **Divers**

Le prochain conseil municipal est prévu jeudi 15 avril 2021 à 20h30

La séance est levée à 22h30